

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2025 118 :

PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

SUR LE COURS FÉLIX FAURE

PENDANT LA BROCANTE ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION FLOTTILLE EN PERTUIS LE DIMANCHE 27 AVRIL 2025.

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

L'ASSOCIATION FLOTTILLE EN PERTUIS

MAISON DU PLATIN

4 COURS FÉLIX FAURE

17630 LA FLOTTE

Considérant que pendant la brocante organisée par l'association Flottille en Pertuis, et surtout lors du déballage et du remballage des camelots sur le cours Félix Faure des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés sur le cours Félix FAURE,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement de tous véhicules sont interdits, si besoin est, sur le cours Félix Faure de 06h00 à 09h00 et de 18h00 à 20h00 le dimanche 27 avril 2025.

ARTICLE 2 : Pendant la fermeture de la circulation sur le quai de Sénac, des déviations seront instaurées par des rues adjacentes :

En venant de ST MARTIN DE RÉ : par la rue Château des Mauléons.

En venant de RIVEDOUX : par la rue du rivage

ARTICLE 3 : Des panneaux de signalisation réglementaires seront posés aux extrémités de la zone interdite, conformément à la réglementation, par les organisateurs de la brocante.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices
- L'ASSOCIATION FLOTTILLE EN PERTUIS
- Mme DELPLANQUE Audrey Responsable Marché

Fait à La Flotte, 24 mars 2025

Le Maire,

Jean-Paul HERAudeau

